

La lettre i-St@ge n°41- Septembre 2017.

i-St@ge

Votre
Partenaire

Formation

Spectacle

MAO

Multimédia

www.istage-formation.org

**Les prochaines formations
organisées avec le CNFPT...**

**Techniques du son niv.1-
Grande Couronne.**

Du 18 au 22 septembre 2017.

Renseignements et inscriptions :

Florence GILLARD. Florence.gillard@cnfpt.fr

**Sécurité des spectacles- préparation à la
licence d'entrepreneur.**

Du 18 au 22 septembre 2017, INSET de Nancy

Renseignements et inscriptions :

JeanMichel.BERLEMONT@cnfpt.fr

**Gestes et postures à l'usage de
l'enseignant artistique- Normandie.**

Les 2 et 3 octobre 2017.

Renseignements et inscriptions :

marie-christine.viale@cnfpt.fr

**Initiation aux techniques du spectacle
pour les enseignants artistiques -
Grande Couronne.**

Du 25 au 27 octobre 2017.

Renseignements et inscriptions :

Florence GILLARD. Florence.gillard@cnfpt.fr

Rentrée attentive...

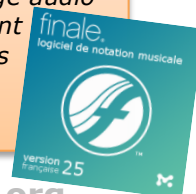
Cette nouvelle rentrée de septembre est placée sous le signe de l'observation ; dès la campagne électorale, le nouveau président avait donné des signes encourageants concernant le soutien apporté à la formation professionnelle en annonçant le développement du Compte Personnel de Formation (CPF). Dans le même temps, le gouvernement souhaite soumettre les organismes de formation à un processus de labellisation. Cette démarche a pour objectif de permettre une meilleure sélection des organismes et garantir une meilleure qualité des formations. Le Décret Qualité publié en juin 2015 se verra donc renforcé par ce nouveau dispositif de labellisation des organismes de formation professionnelle. Nous sommes bien évidemment en cours d'homologation. La charge de travail est considérable afin de formaliser des procédures qui pour la plupart d'entre-elles, font déjà partie de nos habitudes, et nous espérons juste que cette « normalisation » permettra d'assainir un marché de la formation parfois uniquement motivé des aspects mercantiles... L'intérêt pour la formation, qui devrait être accompagné de financements importants, privilégie la formation initiale et la formation continue semble en revanche, un peu plus laissée pour compte. A ceci s'ajoute pour les collectivités, le « resserrement » des budgets destinés à la FC. Cette rentrée devra donc être attentive et à l'observation des tendances de fond des prochains mois...

Patrice Creveux.

Finale 25... nouvelle mouture !!

Le nouveau FINALE ne fait plus référence à son année de sortie, mais au numéro de version depuis l'origine du programme ! Il faudra impérativement un ordinateur en 64bits pour faire tourner ce Finale 25 (Windows 10 ou Mac Os 10.12). La banque de sons Garritan permet de « dépasser » largement le strict cadre des fonctions d'un éditeur de partitions et autorise un travail de mixage audio de qualité. Nos prochaines formations se dérouleront bien évidemment sur cette version, dont les fichiers sont compatibles avec les versions antérieures.

<http://store.ipemusic.com/fr>



Les prochaines formations i-St@ge...

18 au 22 septembre Gestion technique polyvalente d'un petit lieu de spectacle. (son, lumière, vidéo), 1er niveau.

25 et 26 septembre: Choisir un éditeur de partitions.

2 au 4 octobre: Prise de son « live » des instruments de musique.

5 et 6 octobre : Prise en compte d'un public en situation de handicap.

9 au 11 octobre : Connaissance des équipements techniques du spectacle à l'usage des administratifs du spectacle

12 au 13 octobre : Dorico, 1^{ère} approche.

16 au 20 octobre : Sécurité du spectacle, préparation de la licence d'entrepreneur du spectacle.

30 et 31 octobre : Sécurité du spectacle – catégorie V.

8 au 10 novembre : Réglementation et mise en conformité des lieux de spectacle.

8 au 10 novembre : Composer en MAO.

20 au 24 novembre : Maintenance courante polyvalente des équipements techniques du spectacle.

30 novembre au 1^{er} décembre : Dorico, Exploitation

Renseignements et inscriptions :
contact@istage-formation.org

Les JTSE 2017...

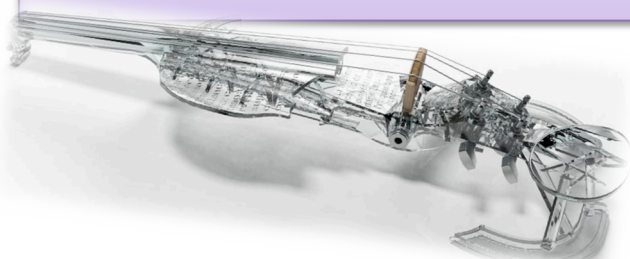
Les 21^{ème} Journées Techniques du Spectacle et de l'Événement se tiendront les 21 et 22 novembre 2017 aux Docks de Paris, Porte de la Chapelle.

Les JTSE 2017 accueilleront plus de 140 sociétés françaises et étrangères de ces domaines : la machinerie, l'éclairage, l'audio, le scénique, les tissus, les tribunes, les fauteuils et gradins, les accessoires de spectacle ainsi que de la sécurité et de la formation. Le **JTSE audio training** et le **JTSE Lighting** proposeront des espaces dédiés au son et aux éclairages aux côtés de l'habituel programme de tables rondes thématiques qui fait le succès de ce rassemblement.

<http://www.jtse.fr/demande-badge/>

3DVARIUS... ou quand la technologie prend le relais de la tradition...

Réalisé en France en une seule fois en impression 3D, le 3Dvarius est pensé pour rendre naturel le passage du violon classique au violon électrique. Ses dimensions sont adaptables à la morphologie et aux souhaits de chacun afin de rendre chaque instrument unique et parfaitement en phase avec les attentes des violonistes les plus exigeants. Le corps du 3Dvarius est constitué d'une seule pièce. Les capteurs sonores sont situés sous chacune des cordes. Il est disponible en version 4 cordes et 5 cordes. <https://www.3d-varius.com>



Un point sur la licence d'entrepreneur du spectacle...

Les organisateurs de spectacles vivants doivent détenir une autorisation particulière d'exercer, délivrée selon des conditions et pour une durée précises : la licence d'entrepreneur de spectacles vivants. La licence est obligatoire pour toute structure privée ou publique, à but lucratif ou non, dont l'activité principale est la production ou la diffusion de spectacle ou l'exploitation de lieu de spectacle. La licence est constituée de différentes catégories correspondant chacune à un type de métiers (qui peuvent être cumulés) : 1^{ère} catégorie, exploitant de lieux de spectacles aménagés pour les représentations publique ; 2^{ème} catégorie, producteur de spectacles ou entrepreneur de tournées ou festivals ; 3^{ème} catégorie, diffuseur de spectacles. Jusqu'à 6 représentations annuelles, la licence d'entrepreneur de spectacles n'est pas obligatoire.

L'attribution de l'autorisation d'exercer est subordonnée au respect du droit du travail et de la Sécurité sociale et des règles de la propriété littéraire et artistique. La licence peut être délivrée aux personnes physiques ou aux représentants légaux ou statutaires des personnes morales.

Après réussite au test final de la formation, l'autorisation d'exercer doit être demandée à la DRAC du lieu d'exploitation au moyen du formulaire CERFA n°11781*07 par lettre recommandée avec avis de réception. La décision est prise par le préfet de région. Elle peut être expresse (formellement exprimée) ou tacite (en cas de silence de l'administration de plus de 4 mois suivant la réception d'un dossier complet).

Nous préparons à la Licence I pour les ERP du spectacle, toutes catégories. Pour les établissements de 1^{ère} à 4^{ème} catégorie, la formation dure cinq jours. Pour les établissements de 5^{ème} catégorie, elle dure deux jours.

Une session complète est programmée du 16 au 20 octobre 2017 et un programme restreint (cat V), les 30 et 31 octobre.

Contactez-nous pour toute information complémentaire utile et pour toute inscription....



Jouer du sax MIDI...

Aodyo Instruments conçoit et réalise en France le Sylphio, le premier instrument à vent MIDI sans fil qui reproduit les sensations d'un instruments acoustique. Plusieurs doigtés sont disponibles (flûte, hautbois, clarinette, sax) avec les transpositions correspondantes. Le Sylphio n'est ni le premier ni le seul instrument permettant aux instrumentistes à vent de jouer « en MIDI », mais il a pour lui d'offrir une liaison HF avec le récepteur connecté à l'ordinateur, à la tablette ou... au smartphone et offre une qualité de gestion de la précision du souffle originale et novatrice. Un banc d'essai complet est disponible sur KR-Recording, signé P.Creveux....